

Concours pour l'accès au corps des attachés économiques

Session 2024

Rapport de la présidente du Jury

Huit postes étaient ouverts au titre de l'année 2024 dans le cadre d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques dont l'ouverture a été autorisée par arrêté en date du 18 décembre 2023 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Le jury était constitué de Mme Fanny LABARTHE, administratrice de l'Etat du premier grade, inspectrice à l'inspection générale de la direction générale du Trésor, M. Fabrice THEVAUX, administrateur de l'Etat du deuxième grade, Haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion auprès de la cheffe du service des ressources humaines, secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et Mme Cécile HUMBERT-BOUVIER, administratrice de l'Etat du deuxième grade déléguée à l'encadrement supérieur à la direction générale du Trésor du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ; cette dernière avait la qualité de présidente.

Sur 124 candidatures pré-enregistrées par téléprocédure, 75 (60,4%) candidats ont achevé le processus d'inscription et ont vu leur candidature validée.

4 candidats se sont désistés avant l'organisation des épreuves écrites.

48 candidats se sont présentés à l'ouverture des épreuves écrites (28 mars 2024) à l'issue desquelles 17 d'entre eux ont été déclarés admissibles. Tous se sont présentés aux épreuves orales qui ont eu lieu les 18, 19 et 20 juin 2024.

Les huit postes ouverts ont été pourvus et une liste complémentaire de deux candidats a été établie.

1) Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites étaient au nombre de trois : un questionnaire à choix multiples (une heure ; coefficient 1) ; une version anglaise (une heure ; coefficient 1) ; et la rédaction d'une note de synthèse (quatre heures ; coefficient 3). Pour chacune des épreuves, les notes inférieures à 8 étaient éliminatoires.

1.1) Questionnaire à choix multiples (QCM)

Ayant pour objet de vérifier la connaissance des grandes données économiques et financières de référence, le QCM était constitué de 60 questions permettant de tester les connaissances des candidats sur 5 thématiques : économie française et commerce extérieur ; connaissance de la DG Trésor ; questions européennes ; questions internationales et multilatérales ; entreprises. Le barème était de 2 points par réponse exacte, aucun point en l'absence de réponse et -0,5 point par réponse fausse. Le jury a pris la décision d'écarter deux questions ayant un caractère litigieux. Celles-ci n'ont pas été comptabilisées lors de la correction, qui s'est opérée sur 58 questions et la notation évaluée sur 116 points au lieu de 120.

Si cette épreuve s'est avérée sélective (16 candidats éliminés sur 48, soit 33%), elle l'a tout de même été moins que les années précédentes en raison d'une repondération du barème (-0,5 point par réponse fausse au lieu de -1 point dans les éditions précédentes) et a permis d'éliminer moins de candidats au stade du QCM.

Les notes se sont échelonnées de 2,07 à 16,21/20, la moyenne étant de 9,82/20. Elle a été réussie par des candidats qui disposaient d'un bon socle de connaissances dans ces domaines, mais qui avaient également préparé cette épreuve (en utilisant notamment les annales du concours de 2018, 2020 et 2022), et qui ont su maximiser leur résultat en gérant la prise de risque entre non réponse et réponse fausse.

1.2) Traduction écrite en français d'un texte en anglais

La version anglaise (texte comportant 510 mots) était un extrait du rapport J.P. Morgan sur les perspectives économiques pour 2024.

Si le texte présentait un vocabulaire technique et financier, il ne comportait pas de difficultés grammaticales majeures : l'enjeu était de parvenir à le traduire intégralement en une heure, le temps disponible ne permettant guère de revenir sur une traduction qui demandait donc à être spontanée.

La moyenne générale de 12,21/20 révèle un bon niveau de compréhension de la majorité des candidats, dont les notes se sont échelonnées de 1,50 à 18,50.

8 candidats ont obtenu une note inférieure à 8.

1.3) Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur le champ de compétence de la direction générale du Trésor

Il s'agissait d'écrire une note au directeur général du Trésor présentant les principaux enjeux pour l'économie française de l'approvisionnement en minerais et métaux critiques, ses vulnérabilités, les initiatives déjà mises en place aux niveaux européen et national pour y répondre et faisant des propositions et/ou recommandations pour mieux sécuriser ces approvisionnements stratégiques dans les années à venir.

Le dossier comportait 39 pages. Du fait du caractère varié des documents et de leur densité, le candidat devait effectuer un travail important de sélection, d'analyse, de mise en cohérence et de synthèse des différents textes. Par-delà les exigences formelles essentielles attendues pour ce type de note (structuration du développement, maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe, clarté de l'expression), le jury s'est attaché à la qualité de l'argumentaire développé par les candidats. L'éventail des notes a été large, allant de 1 à 17,50, la moyenne s'établissant à 11,13/20. 9 candidats ont eu des notes éliminatoires, inférieures à 8/20.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées tenaient à l'omission d'éléments clés, à des confusions sur des notions économiques de base ou des institutions établies, à des défauts de mise en perspective, à des synthèses partielles ou encore à des problèmes de structuration du raisonnement. Certains candidats ont fait des synthèses correctes mais sans apporter de plus-value professionnelle alors qu'il s'agissait de rédiger une note administrative à vocation opérationnelle. Les meilleures copies témoignaient non seulement d'une synthèse maîtrisée du sujet, mais apportaient aussi des éléments directement utilisables par le destinataire de la note.

A l'issue des épreuves écrites, 17 candidats ont été déclarés admissibles, le seuil d'admissibilité étant fixé à 13,04/20, une fois les coefficients appliqués à chacune des épreuves.

2) Epreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission consistait en un entretien d'une demi-heure (coefficient 5). Afin de favoriser l'intégration de candidats maîtrisant une langue rare, ces derniers pouvaient passer une épreuve facultative de russe, arabe ou mandarin ; seuls comptaient les points au-dessus de 10 sur 20, lesquels s'ajoutaient à la somme des points obtenus aux épreuves écrites et orale obligatoire.

2.1) Epreuve orale obligatoire

L'entretien visait à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, sa capacité et son potentiel pour exercer des fonctions d'attaché économique, sa personnalité et ses aptitudes ainsi que sa motivation pour dérouler une carrière entre l'administration centrale et le réseau international du Trésor. Pour conduire cet entretien, qui avait pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury disposait d'un dossier constitué préalablement par le candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

La majorité des candidats a su maîtriser la durée de dix minutes de l'exposé initial. Les meilleurs exposés ont été ceux des candidats qui ont su s'extraire du RAEP, mettre en perspective leur expérience professionnelle pour présenter, de façon structurée, leurs compétences clé et leurs motivations développées au cours de leurs expériences, en mettant en évidence des enseignements personnels et professionnels qu'ils avaient pu en retirer et qui ont bien réagi aux mises en situation. Les candidats ayant fait preuve d'une véritable réflexion personnelle sur leur environnement professionnel ont généralement mieux réussi l'épreuve. A l'inverse, les candidats qui se sont contentés d'une présentation chronologique de leur parcours sans réelle mise en perspective ou dont la structure du plan et du raisonnement n'étaient pas clairs ont été pénalisés.

Les questions ont porté sur des éléments du parcours des candidats qui ressortaient de leur RAEP et/ou de leur exposé, sur des mises en situation concrètes de management, sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et de carrière et sur leur connaissance à la fois de la DG Trésor, de ses valeurs et des thématiques transversales portées par la Direction mais aussi des grands chantiers structurants impulsés par le ministère. Celles-ci visaient à mesurer : i) leur aptitude au management, à l'animation et à la conduite d'équipes, ii) leur capacité à s'adapter à leur environnement, iii) leur capacité à maîtriser le périmètre d'expertise que requièrent les activités d'un attaché économique, iv) la qualité de leurs analyses et de leur jugement, v) leur connaissance des droits et devoirs relatifs à l'accession à un corps de la fonction publique.

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale obligatoire (16,50), qui s'échelonnent de 17 à 19 pour les candidats admis, traduit un très bon niveau général. Certaines prestations ont toutefois été jugées moins convaincantes, démontrant soit un manque de préparation à l'épreuve ou un stress excessif qui ont affecté la prestation orale, soit un manque de discernement sur le positionnement du candidat, soit une argumentation peu convaincante quant à l'aptitude à exercer des fonctions à l'étranger ou à piloter des équipes. Par ailleurs si les questions relevant de leur parcours, leurs motivations, leur connaissance de la DG Trésor et leur projection dans le corps des attachés économiques suite à la réforme de la haute fonction publique avaient en général été bien anticipées par les candidats et ont fait l'objet de réponses souvent convaincantes, la majorité d'entre eux ont témoigné d'une connaissance plus lacunaire de l'environnement administratif dépassant la sphère de la DG Trésor et des implications juridiques et statutaires de l'intégration dans un corps de fonctionnaires.

2.2) Epreuve facultative de langue « rare »

Seuls 6 candidats ont passé cette épreuve.

Deux candidats ont passé l'épreuve d'arabe littéraire, trois celle de russe et un candidat a passé l'épreuve de mandarin. L'épreuve consistait en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte.

En arabe littéraire, les candidats ont eu une moyenne de 17,25/20, en russe 14 et en mandarin 15,50.

Le fait de passer l'épreuve facultative en langue « rare », a joué un rôle sur le classement final des candidats, en améliorant, le cas échéant, leur rang d'admission ou en leur permettant de figurer sur la liste principale du concours.

Le jury tient à remercier tout particulièrement les correcteurs de la note de synthèse, les correcteurs de la version anglaise et des épreuves de langues rares, ainsi que l'équipe du bureau RH2 pour l'excellente organisation du concours.